

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

Présents : Claude CHOVIN, Alain BONNARDEL, Cécile MALLET, Hugues MOTTET, Régis PRADON, Isabelle ROUX, Daniel CHOVIN, Danielle GOUDARD, Zoulikha ZARROUG.

Excusés : Philippe HOURDOU (pouvoir à Cécile MALLET), Véronique SAUZET, Gaël GRANDOUILLER (pouvoir à Danielle GOUDARD), Françoise SANTUCCI, Antoine DEMEUSY, Laurence LINQUETTE-SCHOEPPFER.

Secrétaire de Séance : Zoulikha ZARROUG

2016-05-02.Objet : Vente de l'école des filles : maintien de mur de soutènement dans le domaine communal : annule et remplace la délibération n° 2016-04-18

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la délibération 2016-04-18 ne comportait pas les éléments suffisants pour pouvoir finaliser l'acte de vente, il convient donc de délibérer ainsi :

« Dans le cadre de la vente de l'ancienne école des filles, cadastrée section D n°453, et sur laquelle se trouve également l'emprise du mur de soutènement, faisant donc partie intégrante de ladite vente, il est convenu que tous les frais liés à l'entretien et la réfection éventuelle du mur de soutènement seront pris en charge par la commune. L'entretien et le remplacement de la grille de clôture se trouvant sur le mur de soutènement et son support restent à la charge de l'acquéreur.»

Le Conseil Municipal décide de maintenir le mur de soutènement de la parcelle n°453 à la charge de la commune.

2016-05-03.Objet : Proposition d'un contrat CDD à Madame Clémence LORIOL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Clémence LORIOL termine son contrat CAE le 31 août 2016 et que celui-ci n'est plus renouvelable. Il convient de lui proposer un contrat à durée déterminée : recrutement contractuel sur emploi permanent d'une année à 28h hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le Conseil Municipal décide de proposer un contrat à durée déterminée à Madame Clémence LORIOL.

2016-05-04.Objet : Proposition de création d'un contrat aidé à la rentrée 2016 pour remplacer Madame Geneviève JOSSAUD-JUAREZ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Geneviève JOSSAUD-JUAREZ ne souhaite pas renouveler son contrat CAE à la rentrée 2016. Il est proposé de créer un nouveau contrat aidé dès la rentrée scolaire 2016.

Le Conseil Municipal décide de créer un contrat aidé dès la rentrée scolaire 2016.

2016-05-05.Objet : Avis des communes sur le projet de périmètre de la fusion de la Communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au 1^{er} janvier 2017, le schéma départemental de coopération intercommunal prévoit la fusion de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes avec la communauté de communes de la Raye. Monsieur le Préfet de la Drôme a adressé un courrier sollicitant l'avis des communes et des deux communautés concernées sur la future communauté d'agglomération sur les aspects suivants :

1. **le périmètre** : arrêté du Préfet
2. **le nom** : Valence Romans Agglo
3. **le siège** : Rovaltain – avenue de la Gare – Alixan
4. **la représentativité** :

soit selon le droit commun, à savoir une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne : soient 114 membres

soit selon l'accord local défini à la majorité des conseils municipaux, les règles de l'accord local sont très contraintes et ne permettent pas de moduler aisément le

nombre de conseillers par commune. Dans ce cas, le nombre de conseillers serait de 104.

Le Conseil municipal approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes et de la Communauté de communes de la Raye, tel qu'arrêté par le préfet de la Drôme le 28 avril 2016. Le Conseil municipal propose à Monsieur le Préfet le nom « Valence Romans Agglo » pour la communauté issue de la fusion et le siège de celle-ci basé à Rovaltain, avenue de la Gare à Alixan, et retient la représentabilité de droit commun.

Questions diverses :

• **Point sur l'avancement des chantiers**

Les travaux d'aménagement de la 5^{ème} classe se déroulent conformément aux prévisions : les menuiseries extérieures sont posées et les travaux d'isolation phonique du sol sont exécutés.

• **Bilan financier des activités périscolaires sur l'année scolaire 2014-2015**

Il nous manque le solde de subvention de la CAF : une première analyse rapide montre que les résultats sont sensiblement conformes au prévisionnel fait.

• **Activités périscolaires : débat sur les tarifs**

Il est envisagé d'augmenter les tarifs cantine et garderie en prévision de l'augmentation des tarifs des repas fournis et compte tenu de l'augmentation des charges de personnel.

Séance levée à 20H30

Secrétaire de séance :

Zoulikha zarroug

Le Maire :

Claude CHOVIN

